



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

## Appel à projets innovation foncière

### Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement d'enseignement ,  
Établissement public , Laboratoire de recherche , Organisme de formation

### Domaines secondaires

Économie territoriale , Foncier , Politique de la ville , Logement , Environnement ,  
Énergies renouvelables , Économie circulaire , Biodiversité , Littoral , Agriculture

### Date de fin de publication

31 mai 2021

Cet appel à projets a pour vocation d'accompagner le développement de projets d'intérêt commun innovants, d'expérimentations territoriales et/ou d'initiatives régionales, de méthodes ou de savoir-faire en matière de multi-usage du foncier bâti ou non bâti et promouvoir l'urbanisme transitoire.

## Échéances

Date d'ouverture de l'appel à projets : du 02/02/2021 au 31/05/2021

Clôture dépôt des dossiers : 31/05/2021

Etude des dossiers : juin 2021

Prise de décision : entre septembre et novembre 2021

## Objectifs

Le projet doit prendre en compte les ambitions de la stratégie foncière régionale,

comme la sobriété foncière et la préservation/valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il devra également concourir à d'autres ambitions régionales telles que :

- la préservation de la biodiversité,
- la qualité des eaux,
- la transition énergétique,
- le logement des jeunes et des étudiants.

## Bénéficiaires

Le bénéficiaire de l'aide est le « chef de file », le candidat du projet.

## Montant

Le budget alloué à cet appel à projets par la Région Nouvelle-Aquitaine est de 450 000 euros en investissement.

Les projets retenus se verront dotés d'une subvention selon la modalité suivante :

**50 % du coût d'investissement HT pour tout projet, plafonné à 90 000 €.**

Le montant des dépenses liées au projet devra atteindre au minimum 15 000€ HT.

## Modalités

Les principaux critères de sélection sont les suivants :

- Multi-usage du foncier et/ou promotion de l'urbanisme transitoire,
- Prise en compte des ambitions de la stratégie foncière régionale et notamment des questions de sobriété foncière et de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Contribution à d'autres ambitions régionales :
  - Enjeux environnementaux (biodiversité, qualité des eaux, imperméabilisation...)
  - Transition énergétique ;
  - Logement des jeunes ;
- Caractère innovant et reproductible du projet,
- Effet de levier de la subvention de l'appel à projets sur la réalisation du

projet.

## Comment faire ma demande ?

Le dossier finalisé comprendra les éléments suivants :

- un dossier détaillé présentant le projet et son intérêt relatif aux ambitions poursuivies par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de cet appel à projet ;
- un formulaire descriptif du projet à télécharger sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine / guide des aides ;
- un budget prévisionnel global conforme au modèle à télécharger sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine / guide des aides;
- un RIB.

Les candidatures devront obligatoirement être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : [foncier-urbanisme@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:foncier-urbanisme@nouvelle-aquitaine.fr).

Les fichiers volumineux doivent être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

Contact : [foncier-urbanisme@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:foncier-urbanisme@nouvelle-aquitaine.fr)

05 57 57 80 11